

# TARIFS 2024

(Révision du 10/03/2023)

	Moins de 25 ans	Plus de 25 ans
Licence Assurance <b>FFVP</b>	92,74 €	176,54 €
<i>Tarif variable en fonction de l'option d'assurance souscrite.</i>	<i>(de 87,79 € à 242,93 €)</i>	<i>(de 171,59 € à 326,73 €)</i>

<p><b>Adhésion annuelle ECOLE</b> (hors licence assurance et e-modules FFVP)  <b>TOUT COMPRIS JUSQU'AU LÂCHÉ SOLO</b>  pour non breveté à l'inscription, limitée à la première année  - <b>Carnet de vols</b>  - <b>Heures de vol illimitées</b> du 01/10/2023 au 31/12/2024,  - <b>Coûts des remorquages avion et du moteur du Dimona inclus</b> jusqu'au lâché en vol solo avant le 31/12/2024</p> <p>Pour progresser rapidement, il est fortement conseillé aux élèves de participer aux stages de progression organisés par le club.</p> <p><b>Bourses FFVP (moins de 25 ans) : aides de 400 (et 500€ pour les titulaires du BIA) accordées jusqu'à l'obtention du brevet selon progression</b></p>	1650 €	2200 €
<b>Adhésion annuelle de base</b> incluant jusqu'à <b>25 heures</b> de vol en 2024 (ou 40 heures pour les élèves se réinscrivant pour une 2ème année au CVVL)	870 €	1110 €
<b>1ère extension</b> après 25h et jusqu'à <b>40 heures</b> de vol en 2024	210 €	290 €
<b>2ème extension</b> après 40h et jusqu'à <b>55 heures</b> de vol en 2024	210 €	290 €
<b>3ème extension</b> après 55h et <b>sans limitation</b> des heures de vol en 2024	210 €	290 €
Heure de vol au-delà des heures incluses dans les forfaits souscrits	21 €	26 €
<b>NB : la cotisation statutaire (20€) est incluse dans l'adhésion</b>		
<i>Le suivi des cours théoriques, les séances sur simulateur, et les frais d'instruction en vol, sont compris dans les forfaits</i>		
Avance pour les frais de remorquage à verser à l'inscription (hors adhésion ECOLE)	100 €	
<p>- Pour les membres ou associations propriétaires de planeurs, sont inclus dans l'adhésion : le remisage du planeur au hangar, de la remorque sous abri et l'accès à l'atelier, ceci dans les limites des places disponibles. (priorités : 1-les planeurs club, 2-les planeurs banalisés, 3-les planeurs non banalisés)</p> <p>- La mise à disposition d'un planeur par le CVVL pour participation à une compétition, impose un entraînement suffisant du pilote, la souscription d'une adhésion avec heures de vol illimitées et l'accord du chef pilote.</p>		

<b>Remorqué avion</b>	Le centième d'heure	2,50 €	2,70 €
<b>Dépannages air</b>	Le centième d'heure	2,10 €	
<b>Motoplaneur DIMONA</b>	Le centième d'heure moteur	0,73 € (73€/h)	0,83 € (83€/h)

<b>Vol découverte</b>		130 € (120 € par 10)	
-----------------------	--	----------------------	--

# TARIFS 2024

(Révision du 10/03/2023)

**Fin de validité des inscriptions : 31/12/2024**  
**Adhésion et assurance non remboursables**

**Décompte des heures de vol :**

Ecole : 100% à l'élève-pilote  
 Biplace en solo ou monoplace : 100% au Cdt de bord  
 Biplace avec un passager privé, non membre du CVVL : 100% au Cdt de bord  
 Biplace avec 2 membres du CVVL inscrits : 100% par pilote

<b>Formule découverte 6 jours</b>	Tout compris : Licence/assurance FFVP (6 jours), formation au simulateur, 6 vols en planeur avec instructeur  <i>Nous consulter pour les dates possibles</i>	650 €	790 €
-----------------------------------	--	-------	-------

<b>Réductions accordées</b> (sur adhésion pleine, réduction non cumulable)			
<b>Famille</b> (1 <sup>er</sup> membre inscrit : plein tarif)	Réduction pour les autres membres d'une même famille.	-100 €	-100 €
<b>Membre ALC</b>	A jour de cotisation ALC	-150 €	-200 €
<b>Adhésion après le 1<sup>er</sup> juillet 2024</b>	(hors adhésion ECOLE)	-150 €	-200 €

<b>Pilotes de passage</b> (max 10 jours par an)	<b>par jour de vol</b>	15 €	15 €
	<b>par heure de vol sur planeur club</b>	30 €	35 €
<b>Pilote adhésion réduite</b> (soumis à accord du CD)	Sans vol sur les aéronefs du club ou des autres privés basés au club (hors fonction instructeur ou remorqueur), sans utilisation du hangar et de l'atelier	300 €	
<b>Adhésion membre « non-volant »</b>	Cotisation club statutaire et licence annuelle FFVP de type ASSO (non volant)	70 €	

**Tout membre du CVVL doit assurer l'approvisionnement de son compte-pilote, de manière à le maintenir constamment créditeur. Un membre dont le compte est débiteur n'est plus autorisé à voler.**

**L'achat d'un complément d'heures de vols doit être effectué dès que le quota d'heures souscrites est consommé ou en prévision d'un dépassement (sinon la facturation bascule à l'heure de vol).**

**Pour les inscriptions d'octobre et de début d'année, règlement possible en 3 fois mais uniquement par chèques.**

**Lors d'une première adhésion « ECOLE », un bilan est fait après 6 vols. En cas de désistement, un montant de 600€ reste acquis au club.**

**Les tarifs des remorqués et de l'heure moteur peuvent être modifiés sans préavis en cours d'année en fonction du prix du litre d'essence.**